

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

FAIVELEY

(Eurolist)

Par courrier du 7 avril 2006, reçu le jour même, la société Bestinver Gestion SGIIC SA (CL Juan de Mena, 8, 28014 Madrid, Espagne), agissant pour le compte de fonds et SICAV dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 6 avril 2006, par suite d'une acquisition d'actions, le seuil de 5% du capital de la société FAIVELEY, et détenir pour le compte desdits fonds et SICAV, 650 036 actions FAIVELEY représentant autant de droits de vote, soit 5,19% du capital et 3,15% des droits de vote de cette société¹

¹ Sur la base d'un capital composé de 12 529 585 actions représentant 20 664 170 droits de vote.